



LA GAZETTE
DE
JOUY-SUR-MORIN

Publication gratuite

N°25

Décembre 2025

LES ALERTES ET INFORMATIONS DE LA MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET



Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêts de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre Commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store, Play Store ou AppGallery**.



2

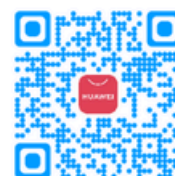
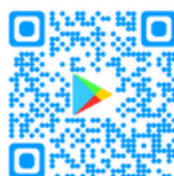
Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune ou son code postal et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !





Edito de Monsieur le Maire

CHÈRES JOUYSSIENNES, CHERS JOUYSSIENS,

Le mandat 2020-2026 s'achève par cette dernière gazette. La période ne permet pas de faire le bilan de notre mandat, mais seulement d'évoquer l'année en cours. Vous découvrirez, au fil des pages, toute l'actualité de la commune sur ces derniers mois, ainsi que le programme des festivités jusqu'en mars 2026. Je profite de ces quelques lignes pour remercier M. et Mme HENNEQUIN pour le don

du magnifique blason communal fait à la tronçonneuse, qui trône fièrement sur la mairie.

L'année qui s'achève a été marquée par de nombreux projets portés collectivement, et je souhaite avant tout remercier l'ensemble des agents communaux. Leur sens du service public, leur disponibilité et leur efficacité ont permis à la commune d'avancer dans les meilleures conditions.

Je suis également très fier que Jouy-sur-Morin ait obtenu sa première fleur au concours des Villes et Villages Fleuris. Cette distinction récompense un travail quotidien mené avec passion et persévérance, notamment par nos services techniques.

Parmi les réalisations marquantes, la création du parking de la rue Saint-Pierre et la réhabilitation de quatre logements sur le même site constituent une avancée importante. Ce projet, attendu depuis plus de quinze ans, trouve enfin son aboutissement et servira durablement le cadre de vie des habitants.

Cette année a aussi vu l'aboutissement du diagnostic global de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, inscrite au titre des Monuments historiques. À la suite de ce travail, nous avons engagé des travaux d'une ampleur inédite depuis près de vingt-cinq ans, afin de préserver ce patrimoine qui fait l'identité et la fierté de notre commune.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des élus, majorité comme opposition, pour leur présence, leurs contributions et leur investissement. La démocratie locale est une richesse précieuse. Le mandat d'élu n'est pas toujours simple, et je veux rappeler que toutes celles et ceux qui s'engagent — élus, bénévoles, citoyens impliqués — méritent le respect dû à leur engagement.

J'espère vous voir nombreuses et nombreux, à l'occasion des Fest'Hiver, et je vous souhaite ainsi qu'à l'ensemble de vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année.

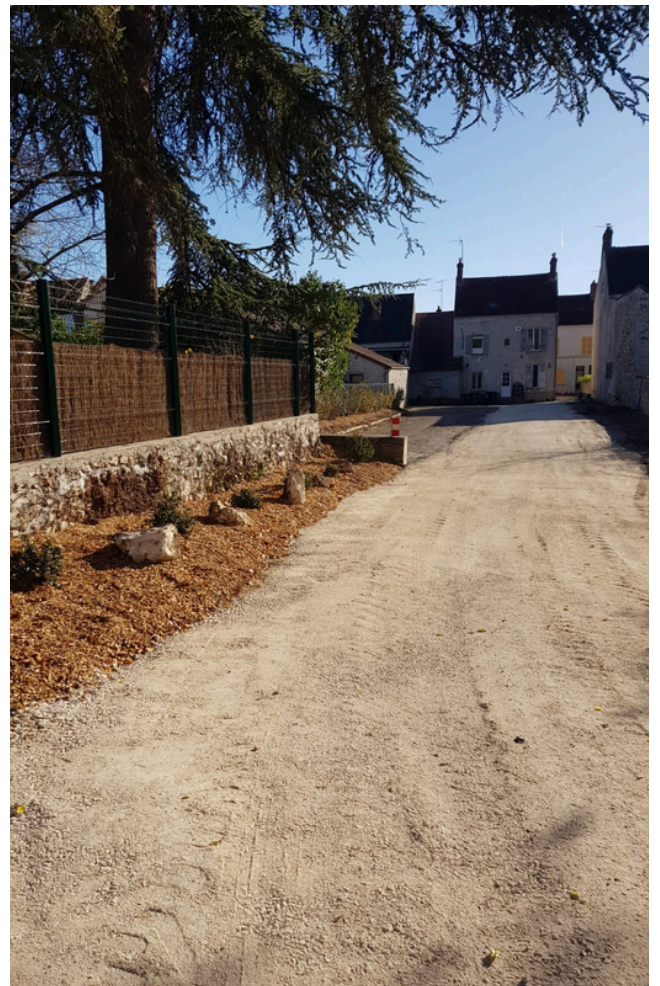
Votre Maire,
Michael ROUSSEAU



Travaux & Cadre de Vie

Tout au long de cette année 2025, les travaux se sont poursuivis dans le village grâce à l'action des équipes des services techniques et de leurs prestataires : réfection de routes (bourg et hameaux), entretien des fossés, rebouchage des nids de poules, peinture de route, création de chicanes, entretien du cimetière, remplacement des fenêtres, réaménagement de 4 logements, création d'un parking rue Saint Pierre, ...





Finances

BILAN FINANCIER 2024 : UNE ANNÉE DE GESTION MAÎTRISÉE ET D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

L'année 2024 confirme la solidité financière de la commune de Jouy-sur-Morin, qui a su conjuguer maîtrise des dépenses courantes et réalisation de projets essentiels au cadre de vie et au patrimoine communal.

Un fonctionnement positif, garant de la continuité du service public

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 439 599,24 €, tandis que les recettes de fonctionnement ont atteint 1 594 695,35 €.

L'exercice dégage ainsi un résultat annuel excédentaire de 155 096,11 €.

Après intégration du report de l'année précédente, la section fonctionnement affiche un résultat définitif de 710 477,70 €, traduisant une capacité financière saine pour soutenir durablement les missions municipales (entretien, charges, personnel, services à la population...).

L'investissement marqué par la concrétisation de projets attendus

En 2024, la commune a engagé un volume important de travaux et d'aménagements :

Les dépenses d'investissement se sont établies à 364 826,72 €, pour des recettes d'investissement de 308 409,33 €.

La section présente donc un résultat annuel de -56 417,39 €.

Une fois les soldes antérieurs et les restes à réaliser (RAR) pris en compte, le résultat définitif d'investissement atteint -102 772,19 €.

Toutes sections cumulées, Jouy-sur-Morin clôture l'exercice 2024 avec un résultat final positif de 607 705,51 €. Cela confirme que la commune reste sur une trajectoire financière équilibrée, tout en remplissant son rôle d'investisseur public lorsque l'intérêt collectif et la sécurité l'exigent.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 : UN BUDGET D'ÉQUILIBRE TOURNÉ VERS LA CONTINUITÉ ET LA PRÉPARATION DES PROJETS

Le budget 2025 de Jouy-sur-Morin a été construit dans le respect du principe fondamental des finances publiques locales : l'équilibre budgétaire par section.

Fonctionnement : une enveloppe dédiée à la stabilité des services

La section de fonctionnement s'établit à :

- Dépenses : 2 191 715,68 €
- Recettes : 2 191 715,68 €

Ces montants confirment un budget de fonctionnement parfaitement équilibré, garantissant la continuité du service public et le maintien des actions communales auprès des habitants.

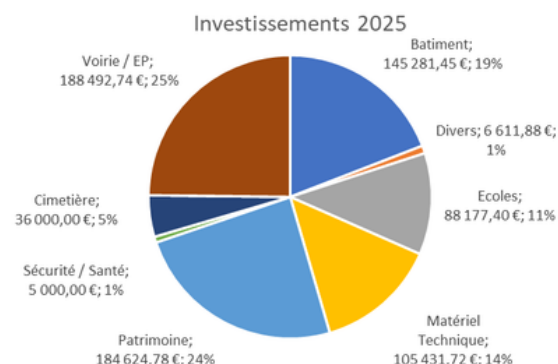
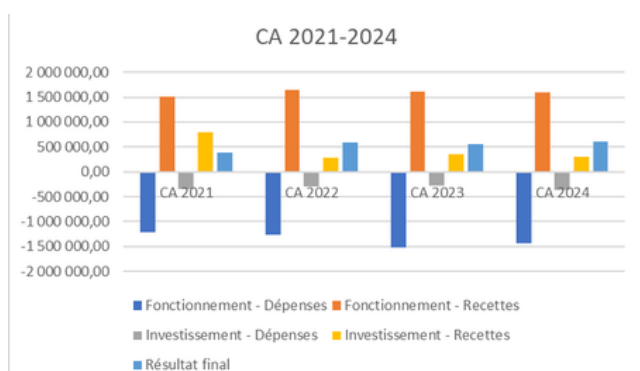
Investissement : un budget de préparation et de financement des projets

La section d'investissement, dédiée aux dépenses d'équipement, de rénovation, de sécurisation ou de restauration du patrimoine, est elle aussi construite à l'équilibre :

- Dépenses : 1 080 596,87 €
- Recettes : 1 080 596,87 €

Un budget de responsabilité, sans endettement excessif

Ce budget 2025 illustre une stratégie financière prudente et durable : sécuriser les moyens de fonctionnement tout en s'organisant financièrement pour engager ou poursuivre les projets communaux grâce aux recettes d'investissement prévues (subventions, fonds propres, autres financements), et au pilotage du reste à charge communal au fil de l'année.



Lutte contre l'habitat indigne

Guide pratique de la déclaration de mise en location

I - Le permis de louer, qu'est-ce que c'est ?

La Communauté de communes est engagée dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre et a décidé de la mise en place du dispositif " PERMIS DE LOUER "

- Conduit sur les communes de Jouy-sur-Morin et La Ferté-Gaucher depuis juin 2025 sur des périmètres rencontrant des problématiques de logements délaissés ou dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.
- Dès la date de mise en œuvre opérationnelle du dispositif, le régime de déclaration de mise en location impose à tout bailleur privé d'informer la municipalité de toute nouvelle signature de bail en joignant le diagnostic technique du bâtiment.
- Les logements situés dans le bourg de la commune, dans les hameaux de la Chair aux Gens et de Champgoulin sont concernés (zone UA du PLU)

II - Comment déclarer la mise en location ?

• ETAPE 1 : DEPOT DE LA DECLARATION DE MISE EN LOCATION

Après la signature d'un bail de location, le propriétaire a 15 jours pour déposer en papier, à la mairie, le CERFA n°15651 accompagné du diagnostic technique. Cette procédure est à renouveler à chaque nouvelle location avec un nouveau locataire sauf en cas de renouvellement de bail, ou de signature d'avenant.

• ETAPE 2 : REMISE D'UN RECEPISSE

Le dossier est complet : il vous est délivré un accusé de réception dans les 15 jours

Le dossier est incomplet : une demande de pièces complémentaires est envoyée. Le propriétaire dispose de 15 jours pour fournir les documents manquants. Passé ce délai, le propriétaire se voit dans l'obligation de déposer une nouvelle demande.

Le propriétaire qui met en location un logement sans avoir fait la déclaration préalable risque jusqu'à 5 000 € d'amende.

Lorsque le maire est informé que le propriétaire n'a pas respecté l'obligation de déclaration, le propriétaire a 1 mois pour justifier sa situation.

Le CERFA du Permis de louer ↘



Conseil Municipal

À chaque édition, vous retrouvez un compte-rendu rapide des décisions prises pendant les conseils municipaux de la commune. Le conseil municipal est composé du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux.

Le conseil est chargé de régler "par ses délibérations les affaires de la commune".

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

Adoption du compte de gestion 2024 et présentation du compte administratif 2024, approuvés sans réserve.

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2024 : 102 772,19 € au 1068 et 607 705,51 € en report au 002.

Acceptation de deux dons totalisant 3 746,98 €, réduisant la participation des familles pour la classe de Neige. Création d'un poste permanent d'ATSEM à temps complet au 1^{er} avril 2025. Proposition d'achat de 3 parcelles rue de Pinebart à 0,50 €/m² (83 € HT + frais notariés) pour élargir la voie. Adoption d'un devis d'entretien de voirie 2025 : 20 691,66 € HT soit 24 968,59 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Maintien des taux des taxes locales 2025 : foncier bâti 33,87 %, non bâti 35,83 %, habitation (RS) 7,04 %.

Adoption du budget unique 2025 à l'équilibre : 2 191 715,68 € en fonctionnement et 1 080 596,87 € en investissement, avec virements de crédits possibles dans la limite de 7,5 %.

Attribution des subventions aux associations sur avis de la Commission Culture et Associations.

Validation de travaux d'élagage (6 240 € TTC) et renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel avec le SIVU TV.

Relance d'un diagnostic structurel pour l'église confié au bureau d'études BEN HADDID (11 430 € TTC).

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

Le Conseil a approuvé deux dérogations scolaires favorables pour la rentrée 2025/2026 et une demande refusée. Les tarifs 2025/2026 de la cantine : 4,85 € et de la garderie (3,40 € dégressif selon fratrie) ont été maintenus. Cession du chemin rural des Cours Brûlées pour un montant de 400 € + remboursement des frais.

Financement de réfection de berges post-crue 2024 : 23 832 € TTC dont 80 % Agence de l'Eau. Accord pour l'installation d'une antenne relais SFR au stade (10 000 € HT / an). Validation de plusieurs travaux de voirie 2025 : Garenne (73 008 €), opération spéciale (55 326 €) et toiture du 15 rue St-Pierre (14 492,70 €).

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

Validation des diagnostics préalables et coordination SPS pour les travaux d'urgence de l'église : FMDC (740 € HT), ABARCO (4 815 € HT) et DEKRA (3 100 € HT). Attribution des 4 lots de travaux d'urgence de l'église, pour un total de 130 311,93 € HT. Reprise de 49 concessions confiée aux PF Bilbault pour 35 000 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2025

Mise à jour des délégués aux organismes extérieurs et recomposition des commissions communales.

Adoption d'une décision modificative n°1 : 45 600 € de virement à l'investissement et 22 830 € d'ajustements équilibrés.

Suppression de 3 postes vacants (2 ATSEM 1^{re} classe, 1 adjoint technique 2^e classe) et création de 3 emplois permanents au 1^{er} décembre 2025 (urbanisme, cantine et animation périscolaire).

Mise en place de la participation santé PSC par labellisation : 25 € par agent/mois dès le 1^{er} janvier 2026.





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préervons nos rivières et notre territoire

2025 : trois actions clés du SMAGE des 2 Morin sur notre commune

Cette année, le SMAGE des 2 Morin a mené trois interventions majeures sur notre territoire, renforçant la prévention des inondations et la protection de nos cours d'eau :

- **Confortement des berges chemin des Ramonets** : des travaux pour lutter contre une érosion préoccupante, cofinancés par la commune.
- **Remise en eau du petit bras du Grand Morin** : un aménagement en cœur de bourg pour améliorer l'écoulement et réduire les risques d'inondation (investissement : 89 640 € TTC).
- **Restauration du secteur du Marais** : 2 kms de berges restaurées, une zone d'expansion des crues et le retrait de centaines de milliers de m³ de matériaux (budget : plus de 2 M€).

Ces chantiers structurants illustrent une collaboration efficace entre la commune et le syndicat, et renforcent la sécurité sur notre territoire.



SMAGE des 2 Morin **FACE AUX INONDATIONS, VOTRE HABITATION EST-ELLE PRÊTE ?**

DIAG' SMAGE

VOUS ACCOMPAGNE POUR ÉVALUER LA VULNÉRABILITÉ DE VOTRE LOGEMENT OU DE VOTRE ENTREPRISE.

DIAGNOSTIC GRATUIT &
TRAVAUX SUBVENTIONNÉS
Jusqu'à 80%
sans condition de revenus



Communes, Habitants,
Entreprises

Candidater dès aujourd'hui

PROPRIÉTAIRES - ENTREPRISES - COLLECTIVITÉS
CANDIDATEZ dès aujourd'hui WWW.SMAGE2MORIN.FR

Les modalités d'inscription sont disponibles sur notre site et/ou : diagnostic@smage2morin.fr - 01 64 03 06 22 - *entreprises de moins de 20 salariés - Collectivités - Propriétaires



© 2024 SMAGE

Travaux église St-Pierre-St-Paul

FOCUS SUR LES TRAVAUX D'URGENCE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-SAINST-PAUL

L'église Saint-Pierre-Saint-Paul fait depuis plusieurs mois l'objet d'une attention toute particulière. À la suite du diagnostic global réalisé sur l'ensemble du bâtiment, l'architecte en charge du suivi patrimonial a alerté la municipalité sur l'état préoccupant de l'édifice. Certaines zones de la toiture et de la charpente présentaient des signes de dégradation avancée, au point qu'une fermeture de l'église devenait inévitable si aucun chantier n'était lancé dans les douze mois.

Cette alerte, relayée lors d'une réunion du conseil municipal, a conduit à la décision unanime d'engager des travaux d'urgence afin d'éviter la mise sous clé du monument historique. L'enjeu est d'autant plus sensible que l'église abrite des peintures murales encore non protégées, difficiles à évaluer mais particulièrement vulnérables. Sans mesures préventives, les interventions sur la toiture et la charpente auraient pu les détériorer irrémédiablement.

Le diagnostic global, déjà conséquent, avait représenté un investissement de 60 000 €. Le chantier d'urgence engagé cet automne atteint quant à lui plus de 145 000 € TTC. Il comprend la mise en place d'un échafaudage enveloppant l'édifice, la reprise d'une poutre maîtresse fragilisée, la restauration partielle de la couverture, ainsi qu'un important travail de nettoyage et de rejointoiement de la façade. En parallèle, un dispositif complet de protection des peintures murales a été installé pour garantir leur sécurité tout au long des travaux.

Le chantier a débuté à la mi-septembre. Si le calendrier est tenu, l'église pourra rouvrir pour la période de Noël, permettant ainsi le maintien des célébrations traditionnelles et le retour des habitants dans ce qui constitue l'un des symboles identitaires du village.

Pour marquer cette restauration et partager ce moment avec l'ensemble des Jouyssiens, un concert exceptionnel sera organisé dans l'église le 25 janvier à 16 h. L'occasion de célébrer la sauvegarde d'un patrimoine essentiel - et de rappeler l'importance de ces travaux pour préserver un héritage commun, à la fois architectural, historique et culturel.



ÉGLISE SAINT-PIERRE-SAINST-PAUL DE JOUY-SUR-MORIN

Inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 14 novembre 1927

MESURES D'URGENCE



Autorisation du Permis de Construire
PC 077 240 24 00008
Délivré le 14 février 2025
Contrôle scientifique
Conservatoire des monuments historiques
Mme Anne-Sylvie Stern Riffé
DRAC Ile-de-France 01 56 06 50 00
Architecte des bâtiments de France
M. Jean-Louis AUGER et M. Samuel SOURICE
UDAP Seine-et-Marne 01 60 74 50 20

Maitre d'ouvrage
Commune de Jouy-sur-Morin
11 Place du Bouloi
77320 Jouy-sur-Morin

Maitre d'oeuvre
A&M Patrimoine
60 ter rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt

LOT N°1 Echafaudages - Maçonneries
SAS CHARPENTIER PM
27/29 rue de Valenton
94000 CRETEIL
01 48 99 82 50

LOT N°2 Charpentes
SCOP LES CHARPENTIER
DE PARIS
18 avenue Ampère
91320 WISSOUS
01 46 73 92 50

LOT N°3 Couverture
SCHNEIDER et CIE
3 rue Pasteur
91170 VIRY-CHATILLON
01 69 84 21 00

LOT N°4 Décors Peints
CORNELIA CIONE
Restauration SARL
22 rue d'Alleray
72015 PARIS
06 71 15 42 99

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX

156 374,32€ TTC

Avec la Participation de l'Etat, de la Région Ile-de-France, du Département de Seine-et-Marne



FESTIVAL TRADITION TERROIR

La 25e édition du Festival Tradition Terroir a rassemblé des centaines de visiteurs autour de l'ambiance "Guinguette sur l'Île aux Pingouins". Entre spectacle, marché artisanal et gastronomie locale, le village a vibré tout un week-end au rythme de ce rendez-vous devenu incontournable. Un moment chaleureux, festif et intergénérationnel, qui met chaque année à l'honneur notre patrimoine, nos savoir-faire et l'énergie collective de toutes les associations et bénévoles mobilisés.



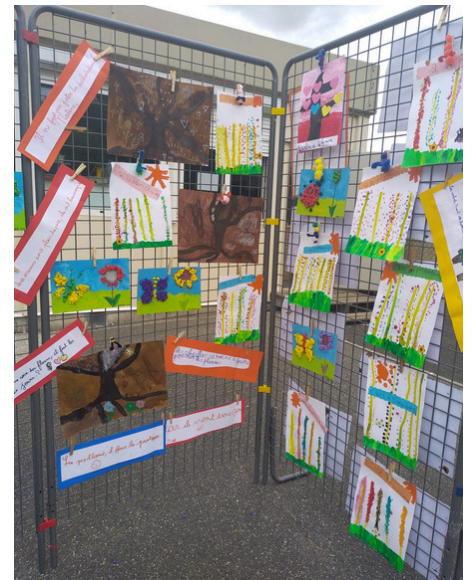
ECOLES

Il y a 2 ans, nous avons le bonheur de relancer la classe de neige. Pour réussir à déjouer les difficultés d'une telle organisation, le choix a été de faire une classe de neige tous les 2 ans avec les CM1 et les CM2. Cette année les enfants ont pu compter sur l'investissement des enseignants, de la commune et des parents d'élèves pour encore pouvoir vivre cette expérience qui leur a laissé des souvenirs indélébiles. Les écoles sont les poumons de notre commune et lorsque la kermesse de juin est une réussite populaire qui regroupe les enfants, les parents et les grands-parents, c'est

la commune qui va bien et encourage le bien vivre ensemble. Depuis 5 ans, nous constatons une augmentation régulière de la fréquentation des services périscolaires et de restauration scolaire, mais cette année cette croissance est encore plus marquée et nous oblige à adapter notre accueil pour pouvoir accepter tous les enfants.

Afin de ne pas pénaliser davantage les foyers jouyssiens, le conseil municipal a fait le choix de ne pas toucher aux tarifs des prestations périscolaires et de restauration scolaire, ceci même si la commune subit des augmentations des charges et des tarifs de notre prestataire.

L'actualité des écoles tourne autour des préparatifs des fêtes de fin d'année. Un nouveau panneau d'affichage vient d'être installé pour améliorer l'information du service périscolaire



CADRE DE VIE

JOUY-SUR-MORIN OBTIENT SA PREMIÈRE FLEUR !

À la suite de la visite du jury du label Villes et Villages Fleuris le 4 juillet 2025, la commune s'est vue décerner sa toute première fleur. Le jury a salué le dynamisme de la municipalité, la cohérence des aménagements réalisés et la volonté constante de préserver la flore locale.

Cette distinction est aussi le résultat du travail sans relâche mené depuis trois ans par le responsable des services techniques, dont l'engagement quotidien a été déterminant dans cette réussite.

Une délégation municipale sera reçue à la fin du mois de novembre pour recevoir officiellement la distinction des mains de la Présidente de la Région Île-de-France. Une belle reconnaissance collective qui récompense les efforts entrepris pour embellir et valoriser notre village.



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Conseil Municipal des Jeunes

Le 9 octobre dernier s'est tenue, en mairie, la troisième élection du CMJ. Avec un record de candidatures, les élèves de CE2 à CM2 ont largement répondu présents à ce moment citoyen essentiel.



À l'issue du scrutin, 12 jeunes élus ont été chaleureusement félicités par leurs camarades. Lors de leur première réunion officielle, les nouveaux conseillers ont commencé à définir leurs projets pour l'année. Parmi leurs premières décisions, ils ont notamment choisi les menus qui seront servis à la cantine dans les prochaines semaines.

Enfin, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, les jeunes élus ont participé au devoir de mémoire en accompagnant Monsieur le Maire lors du dépôt de gerbe au monument aux morts.

Le CMJ poursuit ainsi son engagement au service de la commune, mêlant apprentissage de la citoyenneté et actions concrètes pour la vie jouyssienne.

Point Relais Lecture



Le Point Relais Lecture s'impose comme l'un des espaces les plus dynamiques de la commune, porté par une programmation variée et une fréquentation en constante progression grâce aux bénévoles.

Tout au long de 2024 et 2025, de nombreux ateliers ont rassemblé enfants, familles, jeunes élus et passionnés : Atelier créations de Noël, accueil des P'tits Lus, animations autour de Pâques, vacances d'été et Halloween, ou encore la matinée jeux de société orchestrée par le Conseil Municipal des Jeunes. Le lieu a également accueilli des temps culturels forts comme l'exposition « Les oiseaux du jardin » de Véronique Joffre, accompagnée d'ateliers de création d'oiseaux, ou encore l'atelier d'écriture poétique animé par Emmanuel Vilsaint, Poète Brasseur,



Autre rendez-vous très attendu : Bibli en Folie, a confirmé l'intérêt des habitants pour la lecture, la créativité et les rencontres conviviales au sein de ce tiers-lieu culturel de proximité.

Le Point Relais Lecture continue en 2026 sur sa lancée avec de nouvelles animations : Soirée jeux de société au foyer, le 12 décembre 2025 (20h-23h); Atelier créatif de Noël, le 13 décembre 2025; Atelier d'écriture animé par David Bry et accueil des P'tits Lus début 2026.

Cérémonies et Festivités

Commémoration du 8 mai 1945 - De nombreux Jouyssiens se sont déplacés pour honorer celles et ceux qui ont combattu pour notre liberté. Cérémonie en présence de nombreux élus, associations et habitants, dépôt de gerbes pour trois résistants Jouyssiens et dévoilement d'une plaque à Gilbert CHEVANCE, résistant Jouyssien, mort pour la France en 1944.. La journée s'est conclue par une fête populaire et conviviale.



Fête Nationale

La cérémonie du 14 juillet s'est déroulée dans un esprit de recueillement et d'unité républicaine. Autour du monument aux morts, élus, habitants et membres du CMJ ont rendu hommage à celles et ceux qui ont façonné notre liberté. Une participation nombreuse, fidèle à l'attachement des Jouyssiens aux valeurs de la République



La soirée du 13 juillet a lancé les festivités dans une ambiance particulièrement joyeuse. Le défilé aux lampions a réuni de très nombreuses familles dans les rues du village, avant une arrivée au stade où le feu d'artifice a illuminé le ciel sous les applaudissements. Portés par cette atmosphère festive, les Jouyssiens ont ensuite prolongé la soirée avec un bal populaire très dansant, marqué par la bonne humeur et l'envie de partager un vrai moment de fête ensemble.



Le lendemain, l'après-midi a été consacré à la traditionnelle « rondelle » à la suite du défilé commémoratif, qui a rassemblé habitants et élus autour d'un moment chaleureux, placé sous le signe de la convivialité et de la fraternité, accompagné d'un concert très rock du groupe "The Ludes". Une belle conclusion pour deux jours de célébrations réussies.



11 Novembre

Les Jouyssiens sont venus nombreux pour rendre hommage aux soldats tombés pour la France. Aux côtés des élus municipaux, des nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes, des porte-drapeaux et des jeunes sapeurs-pompiers de Rebais, la cérémonie s'est déroulée avec émotion et recueillement. Après les dépôts de gerbe, le discours de Monsieur le Maire a rappelé l'importance de transmettre la mémoire et de préserver la paix.



Repas des Aînés

Le traditionnel repas des aînés, organisé par le CCAS, a rassemblé cette année plus de 80 participants dans le cadre exceptionnel du château de Chauffour, où les convives étaient chaleureusement invités. Les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont tenu à partager ce moment placé sous le signe de l'intergénérationnel, ajoutant une belle dynamique à la journée. Le repas, préparé par le traiteur Pimp My Food, a été très apprécié, avant que l'animation musicale ne vienne conclure l'après-midi dans la bonne humeur. La cérémonie s'est achevée par la remise du traditionnel bouquet à la doyenne et d'une boîte de chocolats au doyen du jour, salués avec affection par l'ensemble des participants.



MAJORITE MUNICIPALE

Cette année encore, la majorité municipale a poursuivi son engagement constant : améliorer concrètement le quotidien des Jouyssiens et des Jouyssiennes, protéger notre patrimoine et faire avancer des projets longtemps restés en attente.

Nous sommes d'abord fiers d'avoir obtenu deux nouveaux labels qui reconnaissent le travail mené par la commune et ses équipes :

- La Première Fleur du concours Villes et Villages Fleuris, décernée après la visite du jury en juillet. Cette distinction vient récompenser des années d'efforts pour embellir notre commune et préserver la biodiversité, grâce à l'implication sans relâche de nos services techniques.
- Le label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers volontaires », obtenu en fin d'année, qui vient saluer l'engagement de la municipalité en faveur du volontariat et de la sécurité civile. Une fierté collective qui reflète notre volonté d'être une commune solidaire et responsable.

Nous sommes également fiers d'avoir agi pour préserver l'un des symboles de Jouy-sur-Morin : l'église Saint-Pierre-Saint-Paul. Les diagnostics montraient un risque de fermeture. Nous avons donc lancé des travaux d'urgence, indispensables pour éviter que ce patrimoine ne soit condamné. Cette action rapide et déterminée permettra de poursuivre, dans les prochaines années, un programme global de restauration.

Dans le même esprit, nous avons enfin lancé l'aménagement du parking de la rue Saint-Pierre, un projet hérité des municipalités précédentes... mais qui n'avait jamais réellement débuté. Aujourd'hui, les travaux sont engagés et permettent de répondre à un besoin de stationnement identifié depuis plus de vingt ans.

Autre dossier longtemps resté au point mort : les logements communaux situés au-dessus des anciens locaux de la Poste. Durant tout leur mandat, nos prédécesseurs les ont inscrits au budget sans entamer aucune étude. Nous avons repris ce dossier de zéro, obtenu des subventions, engagé les travaux, et nous pourrions prochainement accueillir nos premiers locataires. Ce programme donnera également à la commune un studio d'urgence, essentiel pour répondre à des situations sociales ou personnelles imprévues.

Nous sommes aussi fiers du partenariat mené avec le SMAGE des Deux Morin, qui a permis la réalisation de travaux d'urgence sur le Grand Morin, afin de réduire le risque inondation, sécuriser les abords et mieux maintenir le cours d'eau. Un investissement important pour la sécurité des habitants et la résilience de notre territoire face aux aléas climatiques.

Cette année, nous avons agi pour le cadre de vie, la sécurité, le patrimoine et l'avenir de notre commune, bien plus encore que ce qui est visible au premier coup d'œil. Nous continuerons avec la même détermination, la même énergie et la même volonté d'avancer pour Jouy-sur-Morin.

Les élus de la majorité "Dynamique Jouyssienne"

MINORITES MUNICIPALES

Chers administrés, Mesdames et Messieurs

Nous nous demandons de quoi a peur notre premier élu de la commune, qui nous donne généreusement 3 jours pour rédiger un article pour la prochaine gazette.

Nous estimons que c'est bien trop court pour le rédiger de manière adéquate, car en période électorale, nous sommes contraints à des réserves.

Quoi qu'il en soit, nous sommes toujours prêts à entendre vos doléances et à les porter au sein du conseil municipal.

Profitez de notre petit espace pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

Equipe de l'opposition

En cette fin d'année 2025 je souhaite aux habitantes et habitants du territoire communal et à leurs proches d'excellentes fêtes de fin d'année et de Nouvel An. Et je souhaite sincèrement à ce territoire, à son histoire et à ceux qui l'on construite, d'être valorisés par-delà le bla-bla démagogique, les postures de circonstance et le carriérisme. Vous méritez mieux que cela, nous méritons tous mieux que cela. Trinquons aux jours meilleurs !

Stéphane DEVILLERS

BIEN VIVRE

BRUIT : L'AFFAIRE DE TOUS

Le bruit est omniprésent dans notre environnement. Il se manifeste souvent par les véhicules à moteurs non entretenus, trafiqués ou techniquement bruyants : mobylettes, motos, motocross, quads, également par des outils : nettoyeurs haute pression, tondeuses à gazon, broyeurs à végétaux, aspirateurs, perceuses, etc., et enfin le bruit engendré par la musique forte.

Il est rappelé que l'arrêté municipal en vigueur, stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon, perceuses et scies électriques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 20h

Les samedis : de 09h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS

Afin de garantir la sécurité et la bonne visibilité sur la voie publique, chaque propriétaire ou locataire doit assurer l'entretien des accotements et trottoirs situés devant son domicile.

Aucune végétation (haies, arbres, herbes) ne doit dépasser sur la voie publique, ni gêner le passage des piétons ou la visibilité des automobilistes.

INTERDICTION DE FUMER AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, PARCS ET STADES



Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, il est désormais strictement interdit de fumer à proximité des établissements scolaires (à 10m), des parcs et aires de jeux et des installations sportives.

SORTIE ET RENTRÉE DES POUBELLES

Les bacs de collecte doivent être sortis la veille au soir du passage des éboueurs et rentrés le lendemain au plus tard. Des poubelles laissées en permanence sur la voie publique gênent la circulation, dégradent le cadre de vie et peuvent entraîner des nuisances.



TRAVAUX D'URBANISME : PENSEZ À DÉCLARER VOS PROJETS !

Toute modification extérieure d'un bâtiment (façade, toiture, menuiseries, clôture, portail, abri de jardin, etc.) doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire, selon la nature du projet.

Avant d'engager des travaux, nous vous invitons à contacter le service urbanisme de la mairie, qui pourra vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

BRULAGE DES DÉCHETS



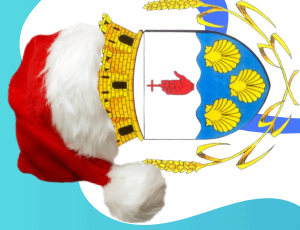
Tout brûlage à l'air libre, y compris pour les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres, est strictement interdit. Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie située sur la commune. Aucun feu à l'air libre ne peut être fait à moins de 200 mètres des habitations. Les déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage...), relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés. Leur brûlage est interdit en vertu des dispositions du règlement sanitaire départemental.

ANIMAUX



La propreté du village n'est pas seulement l'affaire des agents municipaux ; elle dépend aussi des efforts de chacun. La vie en communauté implique quelques règles élémentaires de savoir-vivre. Nous vous invitons par, conséquent, en tant qu'administré de la Commune, mais aussi en tant que propriétaire d'un chien, à vous y conformer et à assumer vos responsabilités. Il n'y a aucun déshonneur à ramasser les déjections de son animal. Il s'agit, bien au contraire, d'un acte citoyen.

Les Fest d'Hiver à Goy-Sur-Mer



Vendredi 5 Décembre

18h Lancement des illuminations
Place de l'Église

Vendredi 12 Décembre

18h Marché de Noël des écoles
Ecole du Champlat

20h Soirée Jeux de Sociétés
Foyer communal



Samedi 13 Décembre

9h30h Distribution des colis aux aînés
Maison des associations

10h Marché de Noël artisanal
Organisé par le Comité des Fêtes au foyer

10h Atelier décorations de Noël
Point Relais Lecture

18h Concert de Noël

Jeudi 18 Décembre

14h Spectacle de Noël pour les enfants
Foyer communal

Samedi 10 Janvier

18h Cérémonie des vœux du Maire
Foyer communal



Etat Civil

MARIAGES

Le 31 mai 2025 entre CHAPACOU Gaëtan et HOUPLAIN Océane
Le 21 juin 2025 entre HOUEIX Corentin et LOQUET Marie
Le 28 juin 2025 entre SEBASTIE Baverel et NDAOUNDEM Maëlle
Le 23/08/2025 entre VANNELTHEM Vincent et HINSINGER Kelly
Le 06/09/2025 entre TELLIER Ludovic et SONETTE Mélanie
Le 06/09/2025 entre VALERIO Luca et FOURNIER Julette
Le 22/11/2025 entre RHAZI El Wassini et DUVAL Sylvie



La municipalité félicite les jeunes mariés et leur souhaite beaucoup de bonheur

NAISSANCES

Eloïse GARDE née le 14 février 2025 à Meaux
Melvin PACIORA BOKOLO né le 20 juillet 2025 à Coulommiers
Adélaïde CHAPLET née le 6 août 2025 à Coulommiers
Leyl AOUANA né le 27 septembre 2025 à Coulommiers
Malo BOUZNIAKOFF né le 8 novembre 2025 à Coulommiers



La municipalité félicite l'ensemble des heureux parents et souhaite la bienvenue aux jeunes nouveaux Jouyssiens

DÉCÈS

Mme PALOP Monique décédée à Jouy-sur-Morin le 5 janvier 2025
M SOBREMANT Jean-François décédé à Coulommiers le 13 mars 2025
M LASSUS Jean-Claude décédé à La Ferté-Gaucher le 15 avril 2025
Mme GUIFFARD Solange décédée à Coulommiers le 9 mai 2025
Mme LABETOULLE Louissette décédée à Jouy-sur-Morin le 18 mai 2025
Mme DELACRE Christiane décédée à Villers-Saint-Denis le 29 mai 2025
M LABTEOUILLES Jacques décédé à Coulommiers le 8 juin 2025
M DESJEUNES Jean-Marc décédé à Coulommiers le 5 juillet 2025
M DA SILVA OLIVEIRA Antonio décédé à Meaux le 11 juillet 2025
Mme DEPEAUX Evelyne décédée à Villiers-Saint-Denis le 1er août 2025
Mme CALMARD Marcelle décédée à Coulommiers le 12 août 2025
Mme HOUDRY Véronique décédée à Jouy-sur-Morin le 2 septembre 2025
M DIOT Jannick décédé à Coulommiers le 7 septembre 2025
Mme DAUPHIN Colette décédée à Château-Thierry le 2 novembre 2025
M. FOURNIAT Max décédé à Jouy-sur-Morin le 8 novembre 2025
Mme BERJOT Anne-Marie décédée à Jouy-sur-Morin le 8 novembre 2025
Mme TETARD Corinne décédée à Rang-du-Fliers le 12 novembre 2025
Mme LEGOUGE Simone décédée à Coulommiers le 29 novembre 2025



La municipalité adresse ses plus sincères condoléances aux familles des Jouyssiens qui nous ont quittés

HOMMAGE



Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal saluent avec émotion la mémoire de leur collègue Colette DAUPHIN, décédée le 2 novembre 2025. Éluë investie et profondément attachée à sa commune, elle a exercé ses fonctions avec discrétion, humanité et un sens constant de l'intérêt général. Appréciée pour sa bienveillance et son écoute, elle laisse le souvenir d'une personne engagée, enjouée et sincèrement dévouée au service des Jouyssiens. Son absence laissera un grand vide au sein de la vie communale. La municipalité et le personnel communal adressent à sa famille et à ses proches leurs plus sincères condoléances.

Infos Pratiques

MAIRIE

11, place du Bouloi
77320 Jouy-sur-Morin
Tél : 01.64.04.07.07
Mail : mairie@jouy-sur-morin.fr

Astreinte élus - en cas d'urgence 07.64.80.11.04

AGENCE POSTALE COMMUNALE



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'Agence est ouverte à la mairie :

- lundi : 9h à 12h
- Mardi : 9h à 12h
- Mercredi : 9h à 12h
- Jeudi : 9h à 12h
- Vendredi : 9h à 12h
- Samedi : 10h à 12h

Dernière levée du courrier à 15h30 du lundi au vendredi et le samedi à 11h30.

POINT RELAIS LECTURE



Le point relais lecture est ouvert à côté de l'école du Centre

- Mardi : 16h à 18h
- Jeudi : 16h à 18h
- Samedi : 9h à 12h

CC2M ASSAINISSEMENT

9-13, avenue Jean de La Fontaine
77510 Rebais
Standard : 01 64 04 52 45
assainissement@cc2m.fr
Astreinte : 06 75 09 60 12

Les locaux de la CC2M sont ouverts au public :

lundi - mardi - mercredi -
jeudi - vendredi :
8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

S2E77 - SERVICES DES EAUX

23, rue Pasteur
77510 Rebais
Tél. 01 64 04 51 37
<https://www.s2e77.fr/>
Accueil physique et téléphonique :

- Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
- Mardi : 9h - 12h / (Fermé le mardi après-midi)
- Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
- Jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
- Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30

MARCHE



Tous les samedis matin de 8h à 12h sur la place de l'Eglise , retrouvez vos commerçants habituels : Maraîcher, pépiniériste, librairie ambulante, boucher/charcutier, ...

DECHETTERIE

Rue de la Ferté-Gaucher
77320 Jouy-sur-Morin

L'accès aux déchetteries du SMITOM est gratuit pour les particuliers habitant une des communes situées sur le territoire du SMITOM.

Horaires d'accueil du 1er mars au 31 octobre :

- Lundi : 14h00 - 17h45
- Mardi : 09h00 - 11h45
- Mercredi : 14h-17h45
- Jeudi : 09h00 - 11h45
- Vendredi : 14h00 - 17h45
- Samedi : 09h00 - 17h45
- Dimanche : 09h00 - 11h45.

du 1er novembre au 28 février :

- Lundi : 14h00 - 16h45
- Mardi : 09h00 - 11h45
- Mercredi : 14h00 - 16h45
- Jeudi : 09h00 - 11h45
- Vendredi : 14h00 - 16h45
- Samedi : 10h00 - 11h45 / 14h00 - 16h45
- Dimanche : 09h00 - 11h45.

PÔLE SANTÉ

17 rue du Bouloi
77320 Jouy-sur-Morin

Dr Lucien KIMVA
Médecin généraliste
sur RDV 01.64.04.82.51

M. DA ROCHA Vincent
Cabinet Infirmier
06.23.75.52.56

Mme DE PREETSER Sophie
Psychologue
06.88.50.82.98

M. BERAUT Thomas
Ostéopathe
5 rue Saint Nicaise
06.81.10.85.08



L'AGENDA DE JOUY-SUR-MORIN

Tout au long du mois de Décembre 2025
Fest'Hiver

10 Janvier 2026

Cérémonie des voeux du Maire.
18h - Foyer Communal



11 Janvier 2026

Distribution de la galette des rois, offerte par le Conseil Municipal aux Jouyssiens de plus de 70 ans.



25 janvier 2026

Inauguration de la fin des travaux d'urgence de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul
14h30 : Cérémonie officielle
16h : Concert de la chorale CAPELLA



7 février 2026

Soirée Antillaise organisée par l'association Part'Agés



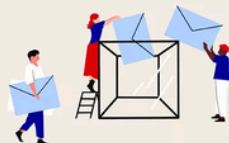
22 Février 2026 :

Brocante des couturières organisée par l'association Les Amis des Anciens
Foyer Communal



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026



1^{er}
tour

15 mars

Allez Voter!

2^d
tour

22 mars

NOUS CONTACTER

☎ 01.64.04.07.07

Astreinte élus - en cas d'urgence
07.64.80.11.04

 Mairie de Jouy-sur-Morin

 mairie@jouy-sur-morin.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par APR



Mairie de Jouy-sur-Morin
11 place du Bouloi
77320 Jouy-sur-Morin



Lundi : 8h30/12h00 - 13h30/17h00
Mardi : 8h30/12h00
Mercredi : 8h30/12h00 - 13h30/17h00
Jeudi : 8h30/12h00
Vendredi : 8h30/12h00 - 13h30/17h00
Samedi : 10h00/12h00

Responsable de publication : Monsieur le Maire de Jouy-sur-Morin

Recensement de la population 2026



**Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale
de demain.**

 le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.